Direction des Services Techniques
GB/HC/DC/JFT/RN

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° ST 84-2022

Chantier sur la voie publique portant restriction à la circulation et au stationnement 5 Boulevard des Acacias - Cavalière

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions, modifiée et complétée par la loi N°82-623 du 12 juillet 1982 et le loi N°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'arrêté municipal N°2020217 du 08/07/2020 portant délégation de fonction et de signature à M. Denis CAVATORE,

Vu la demande en date du 14/02/2023 par laquelle la **Monsieur CHAUVIER Damien – 39 Impasse des Oliviers – 83660 CARNOULES**, sollicite l'autorisation de travailler sur le domaine public communal sis 5 Boulevard des Acacias,

Considérant que des travaux d'élagage d'un arbre chez Madame Moriaz au 5 Boulevard des Acacias à Cavalière pouvant engendrer un risque de chute de branches situées au-dessus de la chaussée lors de l'opération, il convient de règlementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

Article 1 : En raison des travaux cités ci-dessus, le stationnement sera interdit et la circulation interrompue lorsque les travaux le nécessiteront : **Boulevard des Acacias (partie de la voie longeant le grand parking de Cavalière).**

Article 2 : Ces restrictions prendront effet le **Mercredi 22 février 2023 de 8 H à 17 H.**

Article 3 : Le pétitionnaire devra mettre en place une deviation afin de permettre la continuité de la circulation.

Article 4 : La signalisation temporaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8ème partie). Elle sera mise et maintenue en place par l'entrepreneur qui sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir de fait du chantier. A l'expiration de l'autorisation ou en cas de révocation, le permissionnaire est tenu de libérer la voie publique et de restituer l'emplacement dans son état d'origine.

Article 5 : Les usagers de la voirie sont tenus de respecter la signalisation provisoire mise en place.

Article 6 : Les véhicules en infraction qui ne respecteront pas la signalisation prévue à l'article 4 et les véhicules qui perturberont le bon déroulement des travaux, seront enlevés et mis en fourrière, aux frais du contrevenant.

Article 7 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon sis 5, rue Racine - 83000 TOULON – dans les 2 mois à compter de sa date de notification et de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La présente autorisation pourra également, le cas échéant, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la decision dans le délai de 2 mois à compter de sa notification au bénéficiaire et de publication. Ce recours aura pour effet de prolonger le délai de recours contentieux de deux mois à compter soit de la decision expresse de rejet soit au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

Article 8 : Messieurs Le Directeur Général des Services, Le Directeur des Services Techniques, Le Chef de la Police Municipale, Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bormes-Les-Mimosas, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à Monsieur CHAUVIER Damien.

Fait au Lavandou, le 15 février 2023

Pour Le Maire
Denis Cavatore – Adjoint aux Travaux

MAIRIE DU LAVANDOU
SERVICE TECHNIQUE

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de la présente notification
Notification faite à la Monsieur CHAUVIER Damien par mail

En date du .....

Publié le .....

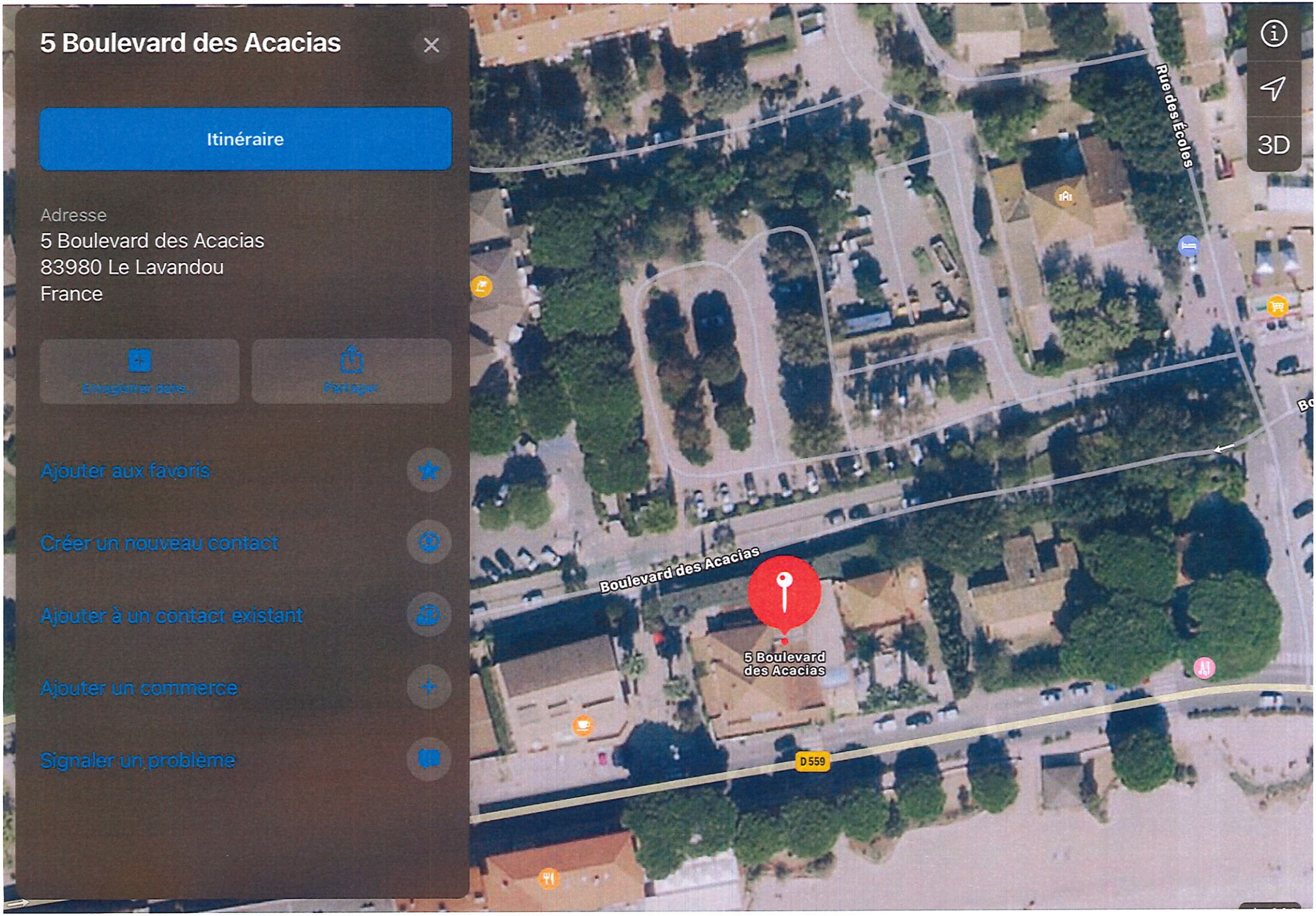
5 Boulevard des Acacias
Itinéraire
Adresse
5 Boulevard des Acacias
83980 Le Lavandou
France
Enregistrer dans...
Partager
Ajouter aux favoris
Créer un nouveau contact
Ajouter à un contact existant
Ajouter un commerce
Signaler un problème
Rue des Écoles
3D
Boulevard des Acacias
5 Boulevard des Acacias
D 559